

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur une demande approuvant pour le bâtiment portant le numéro 2036, rue Saint-Denis, une dérogation permettant l'agrandissement d'un bâtiment dont le mode d'implantation jumelé ne respecte pas les dispositions pour le secteur, et ce, en dérogation à l'article 55 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1196255001].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 12 février 2019, à 18 h 30, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, le 26 janvier 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie